

Le Groupe de la Banque mondiale compte cinq institutions qui entretiennent des liens étroits. Dans le présent rapport, le terme Banque mondiale ou Banque désigne deux de ces institutions : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et l'Association internationale de développement (IDA). La Banque mondiale a pour mission de réduire la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie de la population des pays en développement. La Banque accorde des prêts (« crédits » en ce qui concerne l'IDA), fournit des services de conseil fondés sur ses travaux d'analyse économique et sectorielle, des prestations d'assistance technique et, de plus en plus souvent, des services en rapport avec le partage du savoir aux pays qui sont ses clients. Sont étroitement liées à la Banque mondiale trois autres institutions : la SFI, l'AMGI et le CIRDI. La Société financière internationale (SFI) travaille en collaboration étroite avec les investisseurs privés et fournit des capitaux à des entreprises commerciales des pays en développement. L'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) encourage l'investissement direct étranger dans les pays en développement en délivrant des garanties contre les risques non commerciaux. Le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) facilite le règlement des litiges entre investisseurs étrangers et États d'accueil.



**Banque internationale pour la reconstruction et le développement**

**Année de création :** 1945  
**États membres :** 181 ; Le nombre de parts du capital de la BIRD attribué à chaque État membre est fonction de sa quote-part au FMI, laquelle reflète le poids relatif du pays dans l'économie mondiale.  
**Conditions d'admission :** Être membre du FMI  
**Sources de financement :** Capital versé, emprunts sur les marchés financiers, remboursements des prêts antérieurs, bénéfices non distribués  
**Volume de prêt cumulé :** 338,5 milliards de dollars  
**Volume des prêts de l'exercice 99 :** 22,2 milliards de dollars pour 131 nouvelles opérations dans 39 pays  
**Conditions des prêts :** Coût moyen des emprunts assorti d'une marge (pour la plupart des produits — voir aussi « Rapport de gestion de la direction »), durée de 12 à 20 ans,

différé d'amortissement de 3 à 5 ans dans la plupart des cas

La BIRD fournit des prêts et une aide au développement aux pays à revenu intermédiaire et aux pays pauvres solvables. Le nombre de voix attribué à chaque État membre est fonction du montant de sa souscription au capital, laquelle reflète le poids relatif du pays dans l'économie mondiale. La BIRD se finance pour l'essentiel par la vente d'obligations sur les marchés financiers internationaux. Quoiqu'elle n'ait pas pour objectif de maximiser ses bénéfices, son revenu net a toujours été positif depuis 1948. Elle a pour politique de ne pas rééchelonner ses créances et de ne pas participer aux accords de rééchelonnement de la dette en ce qui concerne ses prêts. L'excellente cote de crédit dont elle bénéficie sur les marchés est due à la prudence de ses politiques de prêt et de sa gestion financière, ainsi qu'à la force de l'appui financier de ses États membres.



**Association internationale de développement**

**Année de création :** 1960  
**États membres :** 160  
**Conditions d'admission :** Être membre de la BIRD  
**Critères d'accès aux ressources de l'IDA :** Pauvreté relative et non-solvabilité. Sauf exception, seuls les pays dont le PNB en 1997 par habitant était inférieur ou égal à 925 dollars ont été admis à bénéficier des ressources de l'IDA pour l'exercice 99.  
**Sources de financement :** Contributions des États membres, transferts opérés sur les bénéfices de la BIRD, remboursements des crédits antérieurs de l'IDA  
**Volume de prêt cumulé :** 115,9 milliards de dollars  
**Volume des prêts de l'exercice 99 :** 6,8 milliards de dollars pour 145 nouvelles opérations dans 53 pays  
**Conditions des prêts :** Sans intérêt (commission de service de 0,75 %), durée de 35 à

40 ans, différé d'amortissement de 10 ans

Institution du Groupe de la Banque chargée des prêts concessionnels, l'IDA apporte une contribution cruciale à la mission de lutte contre la pauvreté qui est celle de la Banque. Son aide s'adresse aux pays les plus pauvres, auxquels elle consent des prêts sans intérêt (connus sous le nom de « crédits ») et fournit des services hors prêt. Elle tire l'essentiel de ses ressources financières des contributions versées par les États membres les plus riches, dont certains pays en développement. Durant l'exercice 99, 81 pays étaient admis à emprunter à l'IDA. L'IDA ne prête qu'aux États. Bien que juridiquement et financièrement distinctes, l'IDA et la BIRD partagent le même personnel, et les projets financés par l'IDA doivent satisfaire aux mêmes critères que les projets aidés par la BIRD.



**Société  
financière  
internationale**

**Année de création :** 1956  
**États membres :** 174  
**Conditions d'admission :**  
Être membre de la BIRD  
**Sources de financement :**  
Capital souscrit par les États membres, emprunts sur les marchés financiers (80 %) et auprès de la BIRD (20 %)  
**Engagements en portefeuille :** 21,2 milliards de dollars  
**Engagements de l'exercice 99 :** 3,6 milliards de dollars dans 79 pays  
**Conditions des prêts :** Taux du marché, prêts à long terme,

différé d'amortissement d'une durée maximum de quatre ans

La SFI favorise la croissance économique dans les pays en développement en finançant des investissements dans le secteur privé, en mobilisant des capitaux sur les marchés internationaux, et en fournissant des services d'assistance technique et de conseil aux États et aux entreprises. En partenariat avec des investisseurs privés, elle finance des opérations à caractère commercial par l'octroi de prêts et la prise de participations et joue un rôle de catalyseur en mettant en évidence la rentabilité des investissements dans ces pays. Elle contribue aussi à la création de marchés financiers efficaces. Juridiquement et financièrement indépendante de la Banque mondiale, elle a son propre personnel opérationnel et juridique, mais fait appel à la Banque mondiale pour certains services.



**Agence  
multilatérale  
de garantie des  
investissements**

**Année de création :** 1988  
**États membres :** 149  
**Conditions d'admission :**  
Être membre de la BIRD  
**Sources de financement :** Capital souscrit par les membres  
**Montant cumulé des garanties émises :** 5,5 milliards de dollars  
**Garanties émises pendant l'exercice 99 :** 1,3 milliard de dollars  
**Volume estimatif d'IDE facilité :** 30 milliards de dollars

L'AMGI a pour principal mandat d'encourager l'investissement direct étranger dans ses

États membres en développement. Elle facilite l'investissement essentiellement en garantissant les investissements contre les risques non commerciaux (transfert de devises, expropriation et conflits armés, par exemple). Elle fournit aussi des services d'assistance technique visant à aider les pays à faire connaître les possibilités d'investissement qu'ils offrent et à les mettre mieux à même de promouvoir l'investissement. Juridiquement et financièrement indépendante de la Banque mondiale, elle a son propre personnel opérationnel et juridique, mais fait appel à la Banque mondiale pour certains services.



**Centre  
international  
de règlement des  
différends relatifs  
aux investissements**

**Année de création :** 1966  
**États membres :** 131  
**Conditions d'admission :**  
Être membre de la BIRD  
**Nombre total de cas enregistrés :** 65  
**Cas enregistrés durant l'exercice 99 :** 11

Le CIRDI facilite le règlement, par voie de conciliation ou d'arbitrage, des différends relatifs aux investissements pouvant intervenir entre États membres et ressortissants d'autres États membres. Nombre de contrats d'investissement internationaux, de codes d'investissement nationaux et de conventions d'investissement bilatérales ou multilatérales disposent qu'il sera fait appel au CIRDI pour régler les litiges par voie d'arbitrage.